

Forum PME

KMU-Forum Forum PMI

Par courriel

rechtsinformatik@bj.admin.ch

Office fédéral de la justice Bundesrain 20 3003 Berne

Berne, 20.10.2022

Avant-projet de loi fédérale sur l'identité électronique et les autres moyens de preuve électroniques

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlementaire s'est penchée, lors de sa séance du 31 août 2022, sur l'avant-projet de loi sur l'identité électronique et les autres moyens de preuve électroniques (LeID). Nous remercions M. Rolf Rauschenbach et M. Urs Holenstein de votre office d'avoir participé à notre réunion et de nous avoir présenté les différents éléments du projet mis en consultation.

Les membres du Forum PME sont favorables à l'introduction d'une identité électronique étatique (e-ID) respectant le principe de neutralité technologique. Le système suisse d'identification devra à notre avis être conçu de manière à ce qu'il soit autant que possible compatible avec les autres systèmes développés à l'étranger. Pour ce faire, nous demandons qu'il respecte les normes internationales afin que l'e-ID suisse puisse être reconnue et également utilisée à l'étranger, une fois les conditions remplies.

La gratuité de l'e-ID est à notre avis une condition sine qua non à sa mise en place. L'article 26 de l'avant-projet prévoit que certains émoluments pourront cependant être perçus auprès des émetteurs et des vérificateurs du secteur privé. Nous estimons que, conformément à l'art. 46a, al. 4 de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, le Conseil fédéral devrait prévoir dans ce domaine des dérogations, étant-donné que l'e-ID présente un intérêt public prépondérant. En renonçant à la perception d'émoluments ou en les réduisant fortement, l'utilisation et la diffusion de l'e-ID seraient ainsi encore davantage encouragées.

Nous nous félicitons qu'il soit prévu que l'infrastructure qui sera mise en place puisse également être utilisée par les acteurs du secteur privé qui souhaitent établir des preuves numériques. Cet aspect du projet est à notre avis très important. Nous estimons pour cette raison que l'ouverture de l'infrastructure au secteur privé devra se faire aussi rapidement que possible. Pour que l'e-ID soit utilisée, le processus d'identification devra être simple et rapide. Nous demandons que cet aspect soit particulièrement pris en compte dans la suite des travaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Eric Jakob

Co-Président du Forum PME

E. Tolub

Ambassadeur, Chef de la promotion

économique du Secrétariat d'État à l'économie

Copies à : Commissions des affaires juridiques du Parlement